



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025 À 19 H 30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme est absent ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-25	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 20 janvier 2025. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-25	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 01-001-25 Ouverture de la séance
01-002-25 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 01-003-25 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale**5. Développement communautaire**

- 01-004-25 Octroi de contrat – Gestion déléguée de camp de jour
– L’Air en Fête – Été 2025
01-005-25 Octroi de contrat – Services professionnels en
architecture de paysage pour l’aménagement d’un
parc en bordure de la rue Frédéric-Back

6. Urbanisme**7. Services techniques**

- 01-006-25 Autorisation de paiement – Surveillance des travaux de
stabilisation de berges (parc Kelso et promenade
adjacente)
01-007-25 Autorisation de paiement – Service d’électricien dans
le cadre de l’installation de feux de circulation
permanents sur le boulevard des Anciens-
Combattants
01-008-25 Autorisation de paiement – Fourniture d’équipement de
feux de circulation pour le boulevard des Anciens-
Combattants
01-009-25 Autorisation de paiement – Travaux d’excavation dans
le cadre de l’installation de feux de circulation
permanents sur le boulevard des Anciens-
Combattants
01-010-25 Renouvellement de contrat - Collecte et transport des
ordures ménagères et des matières organiques –
première année d’option
01-011-25 Octroi de contrat – Services professionnels
d’ingénierie – Mise à jour des plans et devis et
documents d’appel d’offres et services connexes pour
les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
(entre les rues du Collège et Sainte-Anne)
01-012-25 Autorisation de procéder à l’achat de compteurs d’eau
pour les commerces de la Ville
01-013-25 Autorisation de procéder à un appel d’offres sur
invitation - Fourniture d’une déchiqueteuse à branches
d’arbres
01-014-25 Autorisation de procéder à un appel d’offres sur
invitation pour l’achat d’une camionnette Ford F-250
01-015-25 Autorisation de procéder à un appel d’offres sur
invitation – Travaux de réparations et d’ajustements de
regards

- 01-016-25 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Travaux pour réparations de trottoirs, bordures et pavé uni
- 01-017-25 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation - Fourniture et pose de béton bitumineux
- 01-018-25 Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour la réfection de la conduite de refoulement de la station de pompage du développement immobilier Square Bellevue
- 01-019-25 Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour les travaux de réfection du regard R79 sur le collecteur d'égout sanitaire de l'Agglomération de Montréal
- 01-020-25 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024

8. FINANCES

- 01-021-25 Adoption des comptes
- 01-022-25 Autorisation de dépenses à la suite de conclusions de contrats antérieurs à 2025
- 01-023-25 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière

9. Administration et greffe

- 01-024-25 Paiement des assurances de dommages (biens, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile 2025-2026
- 01-025-25 Renouvellement – contrat de services – réseau informatique 2025 (Firme Cetix)

10. Ressources humaines

11. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 01-026-25 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 871 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagement du parc en bordure de la rue Frédéric-Back et un emprunt de 400 000 \$
- 01-027-25 Adoption du règlement numéro 870 sur la taxation 2025
- 01-028-25 Adoption du règlement numéro 855-1 modifiant la PARTIE V – compensation pour l'eau – du règlement numéro 855 sur la taxation 2024

12. Dépôt de documents

13. Levée de la séance

- 01-029-25 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 33 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Y aura-t-il une rencontre avec les citoyens concernant les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne) ? - Quand sont prévus les travaux?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

01-003-25	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024 et des séances extraordinaires tenues les 11 et 16 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

01-004-25	Octroi de contrat – Gestion déléguée de camp de jour – L'Air en Fête – Été 2025
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville désire offrir un service de camp de jour à ses citoyens ;

ATTENDU QUE la gestion du service de camp de jour sera déléguée à une entreprise externe ;

ATTENDU QUE *L'Air en Fête* est en charge du camp de jour de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue depuis 2021 et possède une expertise reconnue en matière de gestion de loisir et une certification de *l'Association des Camps Certifiés du Québec* ;

ATTENDU QUE le tarif hebdomadaire pour l'inscription d'un résident de Sainte-Anne-de-Bellevue au camp de jour sera de 188 \$, et la Ville subventionnera un montant 48,00 \$ par inscription d'un résident ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire afin de mandater l'entreprise *L'Air en Fête*

pour la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination du camp de jour municipal, selon le protocole d'entente daté du 16 septembre 2024 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré relatif à une gestion déléguée de camp de jour à l'entreprise *L'Air en Fête* pour l'été 2025 ;

D'AUTORISER le coordonnateur des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente daté du 16 septembre 2024 ainsi que tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 15 600 \$ pour les fins de la subvention accordée aux résidents, à même le poste budgétaire 02-701-92-447 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-005-25	Octroi de contrat – Services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement d'un parc en bordure de la rue Frédéric-Back
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite procéder à la construction d'un nouveau parc en bordure de la rue Frédéric-Back ;

ATTENDU QUE la firme *Agence Relief Design* a présenté le 16 décembre 2024, une offre de services professionnels en architecture de paysage pour la préparation d'un concept d'aménagement paysager, de plans et devis d'exécution et de suivi de réalisation pour l'aménagement d'un parc en bordure de la rue Frédéric-Back ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire afin de mandater la firme *Agence Relief Design* pour la préparation d'un concept d'aménagement paysager, de plans et devis d'exécution et de suivi de réalisation pour l'aménagement d'un parc en bordure de la rue Frédéric-Back ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme *Agence Relief Design* pour les étapes 2b à 4, conformément à l'offre de services datée du 16 décembre 2024 pour l'aménagement du parc en bordure de la rue Frédéric-Back, au montant de 30 600,60 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER une dépense nette de 27 942,42 \$, à même l'excédent non affecté du 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

01-006-25	Autorisation de paiement – Surveillance des travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-232-24 octroyant le contrat à la firme *TETRA TECH* pour les services professionnels de surveillance partielle des travaux de stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente) pour un montant de 132 221,63 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 60898740 au montant de 51 884,97 \$ (taxes incluses) pour la surveillance des travaux pour la période du 4 octobre 2024 au 6 décembre 2024 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 60898740 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 60898740 datée du 16 décembre 2024 au montant de 51 884,97 \$ (taxes incluses) à la firme *TETRA TECH*, à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

01-007-25	Autorisation de paiement – Service d'électricien dans le cadre de l'installation de feux de circulation permanents sur le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-212-24 octroyant le contrat pour la réalisation des travaux électriques requis dans le cadre de l'installation de feux de circulation permanents sur le boulevard des Anciens-Combattants à l'entreprise *Michel*

Guimont Entrepreneur Électricien Ltée pour un montant maximal de 124 919,38 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception de la facture finale numéro 98371 au montant de 93 270,85 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement de la facture 98371 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur des travaux publics de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement de la facture finale numéro 98371 au montant de 93 270,85 \$ (taxes incluses), à l'entreprise *Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée*, à même l'excédent affecté « Transfert Hôpital » au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-008-25	Autorisation de paiement – Fourniture d'équipement de feux de circulation pour le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-270-23 octroyant le contrat pour la fourniture d'équipements de feux de circulation pour le boulevard des Anciens-Combattants à l'entreprise *Orange Traffic Inc.* pour un montant total de 177 603,03 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU les équipements de feux de circulation ont été livrés conformément aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU la résolution numéro 11-294-24 autorisant le paiement de la facture numéro 11810 au montant de 132 611,59 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 12004 au montant de 24 003,67 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 12004 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 12004 au montant de 24 003,67 \$ (taxes incluses), à l'entreprise *Orange Traffic Inc.* à même l'excédent affecté « Transfert Hôpital » au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-009-25	Autorisation de paiement – Travaux d'excavation dans le cadre de l'installation de feux de circulation permanents sur le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-214-24 octroyant le contrat pour le service d'excavation dans le cadre de l'installation de feux de circulation permanents sur le boulevard des Anciens-Combattants à l'entreprise *Excavation Montpetit Inc.* ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 7380 au montant de 95 448,86 \$ (taxes incluses) et de la facture numéro 7444 au montant de 895,66 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement des factures numéros 7380 et 7444 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur des travaux publics de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 7380 et 7444, pour un montant total de 96 344,52 \$ (taxes incluses) à l'entreprise *Excavation Montpetit Inc.* à même l'excédent affecté « Transfert Hôpital » au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-010-25	Renouvellement de contrat - Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques – première année d'option
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-244-21 octroyant un contrat à l'entreprise *WM Québec Inc.* pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025, avec deux (2) années d'option ;

ATTENDU QUE le contrat en vigueur avec l'entreprise *WM Québec Inc.* pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques se termine le 31 janvier 2025 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable de la Ville à l'effet de se prévaloir de la première année d'option pour le renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE SE PRÉVALOIR de la première année d'option de renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques à l'entreprise *WM Québec Inc.* pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 ;

D'AUTORISER la dépense nette maximale de 367 496,69 \$ à même les postes budgétaires numéros 02-451-00-436, 02-451-00-440, 02-452-30-491 et 02-452-30-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-011-25	Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Mise à jour des plans et devis et documents d'appel d'offres et services connexes pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)
------------------	--

ATTENDU la réception d'une offre de service de la firme *GÉNIPUR* datée du 18 décembre 2024 pour la révision des plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que pour le soutien technique durant l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne) ;

ATTENDU QUE le montant était prévu au PTI 2025-2026-2027 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable de la Ville afin de mandater la firme *GÉNIPUR* pour les services professionnels ci-dessus mentionnés dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme *GÉNIPUR* pour la révision des plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que pour le soutien technique durant l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne) pour un montant de 16 096,50 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de service datée du 18 décembre 2024 ;

D'AUTORISER la dépense nette de 14 698,25 \$, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-012-25	Autorisation de procéder à l'achat de compteurs d'eau pour les commerces de la Ville
------------------	---

ATTENDU QUE plusieurs compteurs d'eau pour les commerces de la Ville sont désuets ou non fonctionnels à la suite de leur inspection et de l'inventaire effectué par le service des travaux publics à l'automne 2024 ;

ATTENDU QU' en raison du nombre élevé de compteurs d'eau non fonctionnels, il est nécessaire de remplacer l'ensemble des compteurs d'eau pour les commerces de la Ville afin d'obtenir des relevés précis pour la facturation de 2025 ;

ATTENDU QU' un montant de 68 985,00 \$ (taxes incluses) est prévu au programme triennal des immobilisations pour l'année 2025 pour l'achat de soixante-dix (70) compteurs d'eau avec *Compteurs d'Eau du Québec* ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le coordonnateur aux travaux publics à procéder à l'achat de soixante-dix (70) compteurs d'eau pour les commerces de la Ville, pour un montant maximal de 68 985,00 \$ (taxes incluses) avec *Compteurs d'Eau du Québec* ;

D'AUTORISER une dépense nette de 62 992,50 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-013-25	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation - Fourniture d'une déchiqueteuse à branches d'arbres
------------------	---

ATTENDU QUE la déchiqueteuse à branches doit être remplacée car elle a atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU QUE la déchiqueteuse à branches nécessite des réparations fréquentes, ce qui affecte la collecte bimensuelle et engendre des coûts de réparations ;

ATTENDU QU' un montant de 100 000,00 \$ a été prévu au PTI 2025-2026-2027 pour l'année 2025 en vue de l'acquisition d'une nouvelle déchiqueteuse à branches ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour la fourniture d'une déchiqueteuse à branches ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une déchiqueteuse à branches d'arbres.

Adoptée à l'unanimité.

01-014-25	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette Ford F-250
------------------	--

ATTENDU QUE le véhicule Ford F-250 (unité 13-2) doit être remplacé en raison de son usure ;

ATTENDU QUE cette unité est affectée par la corrosion et présente des réparations fréquentes qui engendrent des coûts élevés ;

ATTENDU QU' un montant de 90 000,00 \$ a été prévu au PTI 2025-2026-2027 pour l'année 2025 en vue de l'acquisition d'un véhicule Ford F-250 ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour l'achat d'une camionnette Ford F-250 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette Ford F-250.

Adoptée à l'unanimité.

01-015-25	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Travaux de réparations et d'ajustements de regards
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 04-077-24 octroyant un contrat à l'entreprise *EMC Services Construction* pour des travaux de réparations et d'ajustements de regards en 2024 ;

ATTENDU QUE ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE dû à l'affaissement des regards pluviaux et sanitaires, des ajustements sont continuellement nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la route ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour les travaux de réparations et d'ajustements de regards pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparations et d'ajustements de regards pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

01-016-25	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation – Travaux pour réparations de trottoirs, bordures et pavé uni
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 04-076-24 octroyant un contrat à l'entreprise *EMC Services Construction* pour des travaux de réparations de trottoirs, bordures et pavé uni en 2024 ;

ATTENDU QUE ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE dû à la détérioration des trottoirs, des bordures et du pavé uni, des réparations sont continuellement nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour des travaux de réparations de trottoirs, bordures et pavé uni pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparations de trottoirs, bordures et pavé uni pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

01-017-25	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation - Fourniture et pose de béton bitumineux
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 04-078-24 octroyant un contrat à l'entreprise *EMC Services Construction* pour la fourniture et la pose de béton bitumineux en 2024 ;

- ATTENDU QUE** ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;
- ATTENDU QUE** ces travaux sont nécessaires pour l'entretien du réseau routier municipal;
- ATTENDU QU'** il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

01-018-25	Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour la réfection de la conduite de refoulement de la station de pompage du développement immobilier Square Bellevue
------------------	---

- ATTENDU QUE** la station de pompage fait partie des travaux civils en lien avec le développement immobilier Square Bellevue ;
- ATTENDU QUE** lors des essais effectués à la station de pompage du projet Square Bellevue, les débits des pompes sont en dessous du débit de conception ;
- ATTENDU QUE** lors des investigations sur les déficiences, deux (2) lacunes sur la conduite de refoulement ont été observées;
- ATTENDU QU'** il est nécessaire de remédier à ces lacunes avant la réception définitive en mai 2025 ;
- ATTENDU** la réception d'une offre de services de la firme *CDGU, ingénierie urbaine*, pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de réfection de la conduite de refoulement de la station de pompage du développement immobilier Square Bellevue datée du 6 décembre 2024 ;
- ATTENDU** la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable de la Ville à l'effet d'octroyer le contrat à la firme *CDGU, ingénierie urbaine* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis de correction pour la conduite de refoulement de la station de pompage du

développement immobilier Square Bellevue, à la firme *CDGU, ingénierie urbaine*, au montant de 5 748,75 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER la dépense nette de 5 249,38 \$ à même l'excédent affecté « Transfert Hôpital » au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-019-25	Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour les travaux de réfection du regard R79 sur le collecteur d'égout sanitaire de l'Agglomération de Montréal
------------------	---

ATTENDU QUE lors d'une inspection par la firme *CDGU, ingénierie urbaine* du regard (R79), ces derniers ont constaté que ledit regard est en mauvais état ;

ATTENDU QUE le regard R79 est la propriété de la Ville de Montréal, mais que les travaux d'entretien sont délégués à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en vertu règlement RCG 05-002 ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la firme *CDGU, ingénierie urbaine*, datée du 6 décembre 2024, pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de réfection du regard R79 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable de la Ville d'octroyer le contrat à la firme *CDGU ingénierie urbaine* ;

ATTENDU QUE les honoraires et les coûts des travaux seront remboursés par l'Agglomération de Montréal en vertu règlement RCG 05-002 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du regard R79 à la firme *CDGU ingénierie urbaine*, pour un montant de 8 548,13 \$ (taxes incluses), les honoraires et les coûts des travaux étant remboursés par l'Agglomération de Montréal en vertu règlement RCG 05-002 ;

D'AUTORISER la dépense nette de 7 874,06 \$ à même l'excédent non affecté du 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-020-25	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024
------------------	--

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la

contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité.

8. FINANCES

01-021-25	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 10 décembre 2024 au 20 janvier 2025 ;

6 032 725,14 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2024 ;

1 255 689,85 \$

Total :

7 288 414,99 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 23 novembre 2024 au 27 décembre 2024 ;

345 761,88 \$

Adoptée à l'unanimité.

01-022-25	Autorisation de dépenses à la suite de conclusions de contrats antérieurs à 2025
------------------	---

ATTENDU les résolutions mentionnées dans l'annexe « A » pour lesquelles le conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2025 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense pour l'année 2025 à même le fonds général pour chaque projet énuméré dans l'annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

01-023-25	Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part du « Lakeshore Light Opera » pour leur campagne publicitaire, en date du 28 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la somme de 90,00 \$ à titre d'appui financier à « Lakeshore Light Opera », pour l'option publicitaire de la carte d'affaire, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION ET GREFFE

01-024-25	Paiement des assurances de dommages (biens, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile 2025-2026
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est membre du regroupement des municipalités de l'île de Montréal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de pouvoir négocier de meilleurs tarifs pour l'ensemble des assurances nécessaires à la Ville ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler les assurances de dommages (bien, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026 avec *BFL CANADA* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement à *BFL CANADA* d'un montant de 66 321,95 \$ (taxes et honoraires de courtage inclus) pour le renouvellement des assurances de dommages (bien, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-422 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-025-25	Renouvellement – contrat de services – réseau informatique 2025 (Firme Cetix)
------------------	--

ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2025, des crédits suffisants ont été alloués pour un contrat de services pour le réseau informatique et divers autres mandats informatiques ;

ATTENDU QUE le contrat de service informatique avec la firme *Cetix* est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de retenir les services de cette firme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 représentant un montant forfaitaire 42 903,15 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE RENOUELER le contrat de services de gré à gré pour le réseau informatique avec la firme *Cetix* pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant forfaitaire de 42 903,15 \$;

D'AUTORISER une dépense nette de 39 176,30 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

01-026-25	Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 871 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagement du parc en bordure de la rue Frédéric-Back et un emprunt de 400 000 \$
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement d'emprunt numéro 871 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagement du parc en bordure de la rue Frédéric-Back et un emprunt de 400 000 \$* ;
- dépose le projet du règlement d'emprunt numéro 871.

01-027-25	Adoption du règlement numéro 870 sur la taxation 2025
------------------	--

ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) ;

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) ;

ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, c. 19) ;

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13) ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le Maire, Me Paola Hawa, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 870, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

01-028-25	Adoption du règlement numéro 855-1 modifiant la PARTIE V – compensation pour l'eau – du règlement numéro 855 sur la taxation 2024
------------------	--

- ATTENDU** la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) ;
- ATTENDU** la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;
- ATTENDU** la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;
- ATTENDU** la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) ;
- ATTENDU** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, c. 19) ;
- ATTENDU** la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13) ;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter des modifications à la PARTIE V du règlement numéro 855 sur la taxation 2024 ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le Maire, Me Paola Hawa, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 855-1, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 10 décembre 2024 au 20 janvier 2025 ;
- Liste des commandes au 31 décembre 2024 ;

- Procès-verbal de correction pour la résolution numéro 12-339-24 et la résolution numéro 12-339-24 corrigée ;

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-029-25	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-307647 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-307646 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 20 janvier 2025 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 22 janvier 2025.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière